



COMMUNICATION AUX MEDIAS

CHAMBRE AD HOC DU TAS JEUX OLYMPIQUES DE RIO 2016

NATATION 10 KM : L'APPEL D'AURELIE MULLER EST REJETE

Rio de Janeiro, 19 août 2016 – La Chambre ad hoc du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) aux Jeux Olympiques de Rio 2016 a rejeté l'appel de la nageuse française Aurélie Müller qui contestait sa disqualification de la course des 10 km par la Fédération Internationale de Natation (FINA) le 15 août dernier, suite à un incident en fin de course.

La Formation du TAS en charge de cette affaire a admis sa compétence pour examiner ce cas mais a rejeté l'appel. Elle a estimé que le litige portait sur l'interprétation d'une « décision technique » qui, selon la jurisprudence constante du tribunal, ne peut pas être revue par le TAS sauf dans les cas où ces décisions sont prises de manière arbitraire ou de mauvaise foi, ce qui n'a pas été démontré dans le cas présent.

La sentence motivée sera publiée sur le site internet du TAS dès qu'elle sera disponible.